

p.A.14.41.32.GB. - WL.

Berne, le 7 décembre 1954.

Je tenez à vous faire part de ce qui précède.
Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral,
l'assurance de ma haute considération.

Alu.
Ze

Monsieur K o b e l t , Conseiller fédéral,
Chef du Département militaire,
B e r n e .

Herr Min. Fehok

*Für Englund wäre ein
in den Lärm via EZU. die
Karte die
auf Anfrage KTA
noch einstellbar
Kursig.
Widerrück mit
Kajenentend ?*

Monsieur le Conseiller fédéral,

Vous m'avez fait tenir le 27 novembre la photocopie de la communication que vous a adressée le 16 du même mois la Division du commerce au sujet de l'achat de chars "Centurion" en Grande-Bretagne.

Dans sa lettre, la Division du commerce fait sien le passage du message du Conseil fédéral aux Chambres du 29 octobre dernier soulignant notre intérêt à acquérir ces chars en Grande-Bretagne en raison de notre position dans l'Union européenne de paiements.

Ayant été malheureusement absent pour raison de maladie lors de la discussion du message au Conseil fédéral, je n'ai pu faire valoir à ce moment-là les observations qu'appelait de ma part le passage en question. Je tiens aujourd'hui à préciser qu'une telle affirmation est en contradiction avec le principe que j'ai toujours défendu et pour lequel nos représentants à Paris tant au Comité de direction de l'UEP qu'ailleurs ont combattu: le refus d'admettre le règlement de commandes d'armements par le canal de l'UEP.

J'ai été en effet toujours de l'avis que l'UEP ne devait sous aucun prétexte être utilisée à des règlements de ce genre, afin d'éviter que notre statut de neutralité ne puisse être mis en cause par notre participation à l'OECE. C'est ainsi que dernièrement les commandes passées à la France pour l'acquisition de chars AMX ont été réglées en devises libres.

Nous ne devons pas perdre de vue que, dans un avenir prochain, en cas de ratification des accords de Londres et de Paris, nos partenaires pourraient en tirer argument afin d'utiliser à des fins semblables l'UEP. Nos délégués se trouveraient donc placés dans une position délicate à ce moment-là.

./.



Berne, le 7 décembre 1954.

P.A.14.41.32.GB. - W.L.

Handwritten notes in a circle: "Je", "KTA", "1954"

Je tenais à vous faire part de ce qui précède.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Monsieur K o b e l t, Conseiller fédéral,
Chef du Département militaire,

B e r n e .

Max Petitpierre

Handwritten notes on the right side:
Monsieur le Conseiller fédéral
KTA
1954
M. Petitpierre
N

Monsieur le Conseiller fédéral,

Vous m'avez fait tenir le 27 novembre la photo-copie de la communication que vous a adressée le 16 du même mois la Division du commerce au sujet de l'achat de chars "Centurion" en Grande-Bretagne.

Dans sa lettre, la Division du commerce fait bien le passage du message du Conseil fédéral aux Chambres du 29 octobre dernier soulignant notre intérêt à acquiescer ces chars en Grande-Bretagne en raison de notre position dans l'Union européenne de paiements.

Avant été malheureusement absent pour raison de maladie lors de la discussion du message au Conseil fédéral, je n'ai pu faire valoir à ce moment-là les observations qu'appelaient de ma part le passage en question. Je tiens aujourd'hui à préciser qu'une telle affirmation est en contradiction avec le principe que j'ai toujours défendu et pour lequel nos représentants à Paris tant au Comité de direction de l'UMP qu'ailleurs ont combattu: la refus d'armement le règlement de commandes d'armements par le canal de l'UMP.

J'ai été en effet toujours de l'avis que l'UMP ne devait sous aucun prétexte être utilisée à des règlements de ce genre, afin d'éviter que notre statut de neutralité ne puisse être mis en cause par notre participation à l'OSCE. C'est ainsi que dernièrement les commandes passées à la France pour l'acquisition de chars M48 ont été réglées en devises libres.

Nous ne devons pas perdre de vue que, dans un avenir prochain, en cas de ratification des accords de Londres et de Paris, nos parlementaires pourraient en tirer argument afin d'utiliser à des fins semblables l'UMP. Nos délégués ne trouveraient donc place dans une position délicate à ce moment-là.